

Mr CHACUN Geoffrey
EIRL GMS MENUISERIE
6, bis rue du Grand Breuil
79410 CHERVEUX
06.59.35.32.75
gms.menuiserie79@gmail.com

MR CHICAULT
28 rue des Rois
79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Adresse Travaux :

MR CHICAULT
28 rue des Rois
79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

A l'attention de Mr CHICAULT

DEVIS n°264 du 21/06/2023

Désignation	Qté	Unité	P.U. H.T.	Total H.T.	Taux T.V.A.
AGENCEMENTS					
Fabrication et pose					
Meuble bas du salon	1,00		980,00	980,00	10 %
Fabrication et pose d'un meuble bas posé au sol sur petits vérins réglables et sans fond 15 cases pour le rangement des boîtes de papiers en carton. 5 portes Dimensions hors tout du meuble : L: 2000 mm H: 1000 mm P: 450 mm Plan de dessus épaisseur 40 mm finition en H1312 de chez egger L'intégralité du meuble en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger					
Mobiliers Bureau					
Fabrication et pose d'un ensemble de meuble pour la création d'un bureau	1,00		4 430,00	4 430,00	10 %
Bureau Monsieur:	1,00				10 %
Un meuble posé au sol sur petits vérins réglables: 2 tiroirs sur coulisses métallique vertex blanc L'intégralité du meuble en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger Dimensions hors tout du meuble : L: 400 mm H: 700 mm P: 600 mm Plan de dessus épaisseur 40 mm finition en H1312 de chez egger de 1360 mm de long à ajuster sur place posé sur cornière coté fenêtre					
En partie haute 3 étagères de 280 mm de profondeur, épaisseur 19 mm finition en H1312 de chez egger de 1360 mm de long à ajuster sur place posé sur cornières inversées avec des entretoises (montants) en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger pour consolider l'ensemble					
	1,00				10 %
Mobilier Madame:					
Deux meubles posé au sol sur petits vérins réglables:					
-2 tiroirs sur coulisses métallique vertex blanc					

T.V.A. intracommunautaire : FR14880494059 - RM 880494059RM79 - SIRET : 88049405900012 - APE : 4332A - Aucun escompte accordé pour paiement anticipé - Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1.5% par mois.
Acceptant les règlements par chèques en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration (Décret N°79-638 27/7/79) Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Ce document est établi en application du ou des taux de TVA en vigueur. La modification du ou des taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le prix final TTC.
Assurance professionnelle : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - Contrat n° 179016154 E 001 MAAF Pro - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9
Couverture géographique : France et en Principauté de Monaco - Domiciliation bancaire : Credit Mutuel 79410 ECHIRE - IBAN : FR76.1551.9391.0600.0218.8630.167 - BIC : CMCIFR2A

Désignation	Qté	Unité	P.U. H.T.	Total H.T.	Taux T.V.A.
L'intégralité du meuble en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger Dimensions hors tout du meuble : L: 400 mm H: 700 mm P: 600 mm -3 tiroirs sur coulisses métallique vertex blanc L'intégralité du meuble en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger Dimensions hors tout du meuble : L: 500 mm H: 700 mm P: 650 mm Plan de dessus épaisseur 40 mm finition en H1312 de chez egger de environ 2500 mm avec un retour de 730 mm de long à ajuster sur place Système de renfort en L, sous le plan de travail, contre la cloison de la chambre et la cloison de la verrière Sur le plan à gauche 3 étagères de 280 mm de profondeur, épaisseur 19 mm finition en H1312 de chez egger de 750 mm de long environ et sur taquets réglables avec son montant en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger venant poser sur le plan lui-meme. A gauche du bureau une colonne de 400 mm de profondeur hors tout avec une partie étagère épaisseur 19 mm finition en H1312 de chez egger complètement ouverte pour le bas et en partie haute une portes toute hauteur sur charnières invisibles avec ces étagères réglables en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger Les montants du meuble sont en finition W1100 de chez Egger épaisseur 40 mm En partie haute sur le bureau deux étagères fixes épaisseur 19 mm finition en H1312 de chez egger, de 280 mm de profondeur sur la longueur du bureau Une tablettes d'épaisseur 19 mm finition en H1312 de chez egger venant supporter les écrans en hauteur et de 1500 mm de long environ avec 2 montant de soutiens aggro en épaisseur 19 mm, en finition W1100 de chez Egger 4 passes câbles rond, coloris blanc, diamètre 80 mm Délais d'exécution des travaux: Automne 2023					

Mode de règlement : A réception de facture

Montants en Euros	
Total H.T.	5 410,00
Total T.V.A. 10%	541,00
Total T.T.C.	5 951,00

Devis gratuit**Acompte de 30% du montant TTC à la signature du devis****Solde à la fin des travaux****Devis valable 15 jours et révisable au delà****Faire précéder la signature de "Devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté avec la date"****Merci de votre confiance**Accord du client et signatureSignature du chargé d'affaire

T.V.A. intracommunautaire : FR14880494059 - RM 880494059RM79 - SIRET : 88049405900012 - APE : 4332A - Aucun escompte accordé pour paiement anticipé - Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1.5% par mois.

Acceptant les règlements par chèques en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration (Décret N°79-638 27/7/79) Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Ce document est établi en application du ou des taux de TVA en vigueur. La modification du ou des taux de TVA, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée sur le prix final TTC.

Assurance professionnelle : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - Contrat n° 179016154 E 001 MAAF Pro - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9

Couverture géographique : France et en Principauté de Monaco - Domiciliation bancaire : Credit Mutuel 79410 ECHIRE - IBAN : FR76.1551.9391.0600.0218.8630.167 - BIC : CMCIFR2A

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.